

Le 11 mars 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 05 mars 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, , M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND , M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN.

**Procurations :**

Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER à Mme Valérie PICQ, M. Jérôme DROUET à M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, Mme Céline CHAMPAGNON à M. Thomas VINCENT, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Jennifer DAUPHY-SABY.

**OBJET : Acquisition de la parcelle cadastrée AV 334, 30 allée du Pilat, appartenant à Monsieur DEVEILLE, en vue de créer un chemin piétonnier**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acquérir la parcelle cadastrée section AV n°334, sise 30 allée du Pilat, appartenant à Monsieur DEVEILLE pour créer un chemin piétonnier sur ce secteur.

Le propriétaire cède à la commune cette parcelle d'environ 170 m<sup>2</sup> en contrepartie de son entretien.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :*

*Vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).*

- ✚ **D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle cadastrée section AV n°334 en contrepartie de son entretien,
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20240312-30-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

Fait à la Fouillouse, le 12 mars 2024

La secrétaire de séance,

Mme Jennifer DAUPHY SABY

Le Maire,

Patrick BOUCHET

